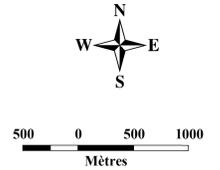


- ### SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE
- AC1 - servitudes de protection des monuments historiques-Mise à jour: 24/09/2015
 - AC2 - Servitudes de protection des sites et des monuments naturels Mise à jour: 10/04/2014
 - AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales Mise à jour: 18/08/2015
 - Périmètre de protection immédiat
 - Périmètre de protection éloigné
 - Périmètre de protection rapproché
 - Zone sensible
 - EL3 - Servitudes de marche-pied. Mise à jour: 23/11/2007
 - I4 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques. Mise à jour: 28/03/2014
 - I6 - Servitudes relatives à l'exploitation des mines et des carrières Mise à jour: 03/2015
 - PM1 - Servitudes résultant des plans de prévention des risques naturels prévisibles Mise à jour: 20/04/2014 (trace à titre indicatif, se reporter au plan du PPRi joint)
 - PPRI de La Dordogne et ses affluents (zone bleue foncé)
 - PPRI de La Dordogne et ses affluents (zone bleue)
 - PPRI de La Dordogne et ses affluents (zone rouge)
 - PT1 - Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations radio-électriques Mise à jour: 01/12/2007
 - Zone de garde radioélectrique
 - Zone de protection radioélectrique
 - PT2 - Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception Mise à jour: 01/07/2013
 - Zone primaire de déagagement
 - Zone spéciale de déagagement
 - Zone secondaire de déagagement
 - T1 - Servitudes relatives aux chemins de fer. Mise à jour: 03/11/2010
 - T7 - Servitudes astronomiques à l'extérieur des zones de déagagement concernant les installations particulières
- Servitudes non représentées sur ce document, elles s'appliquent sur tout le territoire national.

- ### INFORMATIONS DIVERSES
- marge de recul le long des infrastructures routières pour l'application de l'article L.111-4 du code de l'urbanisme (applicable en dehors des espaces urbanisés de la commune)
 - classament sonore des infrastructures de transport terrestre (arrêté préfectoral du 17/09/1999 révisé par arrêté préfectoral du 27 juillet 2015)
 - limite communale
 - Périmètre Communauté de Communes Xaintrie Val d'Ordogne
 - Limite Département
 - Limite Départements limitrophes
- NOTA :** La liste des servitudes d'utilité publique (S.U.P.) devra être vérifiée et complétée par les gestionnaires.



maître d'ouvrage
Communauté de communes de XAINTRIE VAL D'ORDOGNE

**Schéma de cohérence territoriale
 Plan local d'urbanisme intercommunal
 valant programme local de l'habitat**

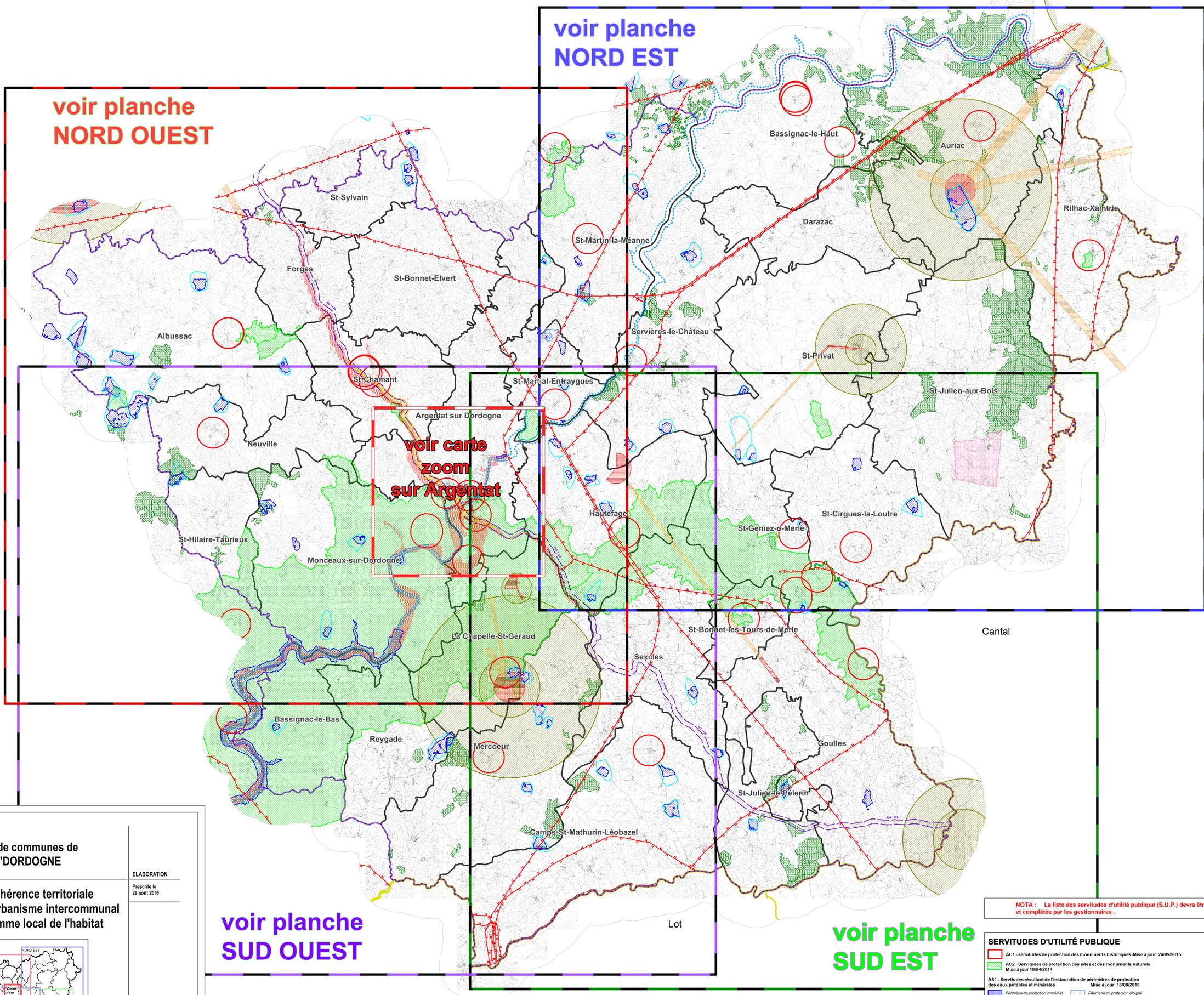
ELABORATION
 Prescrite le 29 août 2016

Porter à connaissance de l'État
**Carte des servitudes d'utilité publique
 Nord est**

maître d'oeuvre
**Direction départementale des territoires
 de la Corrèze**

Réalisé: mai 2016
 par la DDT de la Corrèze
 Unité planification
 Agence moyenne Corrèze
 Copyright IGN

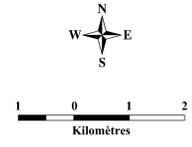
Service des études et stratégies territoriales
 Unité planification
 Agence moyenne Corrèze



NOTA : La liste des servitudes d'utilité publique (S.U.P.) devra être vérifiée et complétée par les gestionnaires.

- SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE**
- AC1 - Servitudes de protection des monuments historiques-Mise à jour: 24/09/2015
 - AC2 - Servitudes de protection des sites et des monuments naturels Mise à jour: 10/04/2014
 - AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales Mise à jour: 18/08/2015
 - EL3 - Servitudes de marchepied. Mise à jour: 23/11/2007
 - I4 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques. Mise à jour: 28/03/2014
 - I6 - Servitudes relatives à l'exploitation des mines et des carrières Mise à jour: 03/2015
 - PM1 - Servitudes résultant des plans de prévention des risques naturels prévisibles Mise à jour: 28/04/2014 (tracé à titre indicatif, se reporter au plan du PPRJ joint)
 - PT1 - Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations radio-électriques Mise à jour: 01/12/2007
 - PT2 - Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception Mise à jour: 01/07/2013
 - T1 - Servitudes relatives aux chemins de fer. Mise à jour: 03/11/2010
 - I7 - Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégivrage concernant des installations particulières.
- Servitudes non représentées sur ce document, elles s'appliquent sur tout le territoire national.

- INFORMATIONS DIVERSES**
- A1 - Protection des bois et forêts relevant du régime forestier
 - marge de recul le long des infrastructures routières (pour l'application de l'article L 111-1-4 du code de l'urbanisme (applicable en dehors des espaces urbanisés de la commune)
 - classement sonore des infrastructures de transport terrestre (arrêté préfectoral du 17/09/1999 révisé par arrêté préfectoral du 27 juillet 2015)
 - limite communale
 - Périmètre Communauté de Commune Xaintrie Val'Dordogne
 - Limite Département la Corrèze
 - Limite Départements limitrophes



Réalisé: mai 2018 par la DDT de la Corrèze
 Unité planification Agence moyenne Corrèze
 Copyright IGN

maître d'ouvrage
Communauté de communes de XAINTRIE VAL DORDOGNE

ELABORATION
 Prescrite le 29 août 2016

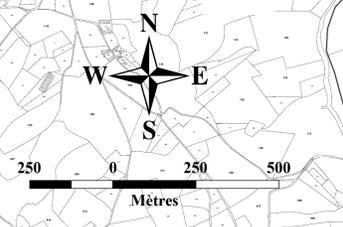
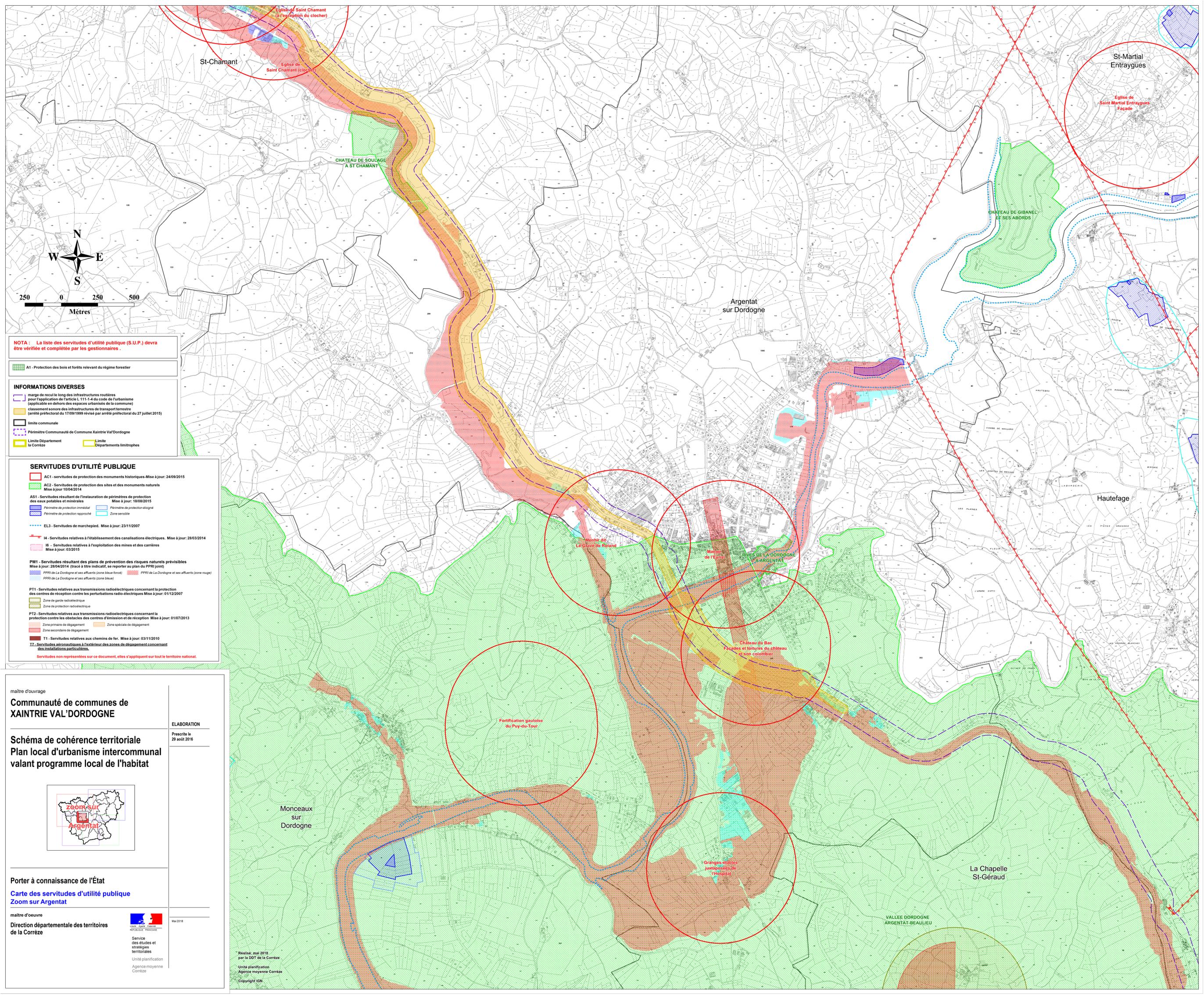
Schéma de cohérence territoriale
 Plan local d'urbanisme intercommunal
 valant programme local de l'habitat

Porter à connaissance de l'État
 Carte des servitudes d'utilité publique
 Carte générale

maître d'oeuvre
 Direction départementale des territoires de la Corrèze

Mai 2018

Service des études et stratégies territoriales
 Unité planification
 Agence moyenne Corrèze



NOTA : La liste des servitudes d'utilité publique (S.U.P.) devra être vérifiée et complétée par les gestionnaires.

- INFORMATIONS DIVERSES**
- A1 - Protection des bois et forêts relevant du régime forestier
 - marge de recul le long des infrastructures routières pour l'application de l'article L. 111-4 du code de l'urbanisme (applicable en dehors des espaces urbanisés de la commune)
 - classement sonore des infrastructures de transport terrestre (arrêté préfectoral du 17/09/1999 révisé par arrêté préfectoral du 27 juillet 2015)
 - limite communale
 - Périmètre Communauté de Commune Xaintrie Val'Dordogne
 - Limite Département la Corrèze
 - Limite Départements limitrophes

- SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE**
- AC1 - servitudes de protection des monuments historiques - Mise à jour: 24/09/2015
 - AC2 - Servitudes de protection des sites et des monuments naturels - Mise à jour: 18/08/2014
 - AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales - Mise à jour: 18/08/2015**
 - Périmètre de protection immédiat
 - Zone sensible
 - Périmètre de protection rapproché
 - Zone servable
 - EL3 - Servitudes de marchepied. Mise à jour: 23/11/2007
 - I4 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques. Mise à jour: 28/03/2014
 - I6 - Servitudes relatives à l'exploitation des mines et des carrières - Mise à jour: 03/2015
 - PM1 - Servitudes résultant des plans de prévention des risques naturels prévisibles - Mise à jour: 28/04/2014 (Révisé à titre indicatif, se reporter au plan du PPRI joint)**
 - PPRI de La Dordogne et ses affluents (zone bleue foncé)
 - PPRI de La Dordogne et ses affluents (zone rouge)
 - PPRI de La Dordogne et ses affluents (zone bleue)
 - PT1 - Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations radio-électriques - Mise à jour: 01/12/2007**
 - Zone de garde radioélectrique
 - Zone de protection radioélectrique
 - PT2 - Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception - Mise à jour: 01/07/2013**
 - Zone primaire de déagagement
 - Zone spéciale de déagagement
 - Zone secondaire de déagagement
 - T1 - Servitudes relatives aux chemins de fer. Mise à jour: 03/11/2010
 - T2 - Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de déagagement concernant des installations particulières.
- Servitudes non représentées sur ce document, elles s'appliquent sur tout le territoire national.*

maître d'ouvrage
Communauté de communes de XAINTRIE VAL'DORDOGNE

ELABORATION
 Prescrite le 29 août 2016

**Schéma de cohérence territoriale
 Plan local d'urbanisme intercommunal
 valant programme local de l'habitat**

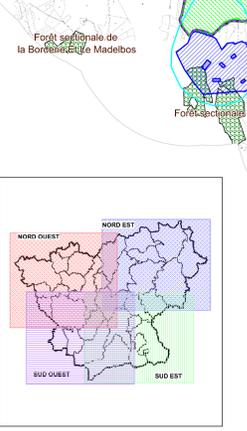
Porter à connaissance de l'État
**Carte des servitudes d'utilité publique
 Zoom sur Argenta**

maître d'oeuvre
 Direction départementale des territoires de la Corrèze

Mai 2016

Service des études et stratégies territoriales
 Unité planification
 Agence moyenne Corrèze

Révisé mai 2016 par la DDT de la Corrèze
 Unité planification
 Agence moyenne Corrèze
 Copyright IGN



NOTA : La liste des servitudes d'utilité publique (S.U.P.) devra être vérifiée et complétée par les gestionnaires .

INFORMATIONS DIVERSES

- marge de recul le long des infrastructures routières pour l'application de l'article L.111-14 du code de l'urbanisme (applicable en dehors des espaces urbanisés de la commune)
- classement sonore des infrastructures de transport terrestre (arrêté préfectoral du 17/09/1999 revus par arrêté préfectoral du 27 juillet 2015)
- limite communale
- Périmètre Communauté de Commune Xaintrie Val'Dordogne
- Limite Département la Corrèze
- Limite Départements limitrophes

SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

- AC1** - servitudes de protection des monuments historiques - Mise à jour: 24/09/2015
- AC2** - Servitudes de protection des sites et des monuments naturels - Mise à jour: 10/04/2014
- AS1** - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales - Mise à jour: 18/08/2015
 - Périmètre de protection immédiat
 - Périmètre de protection éloigné
 - Périmètre de protection rapproché
 - Zone sensible
- EL3** - Servitudes de marchepied - Mise à jour: 23/11/2007
- I4** - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques - Mise à jour: 28/03/2014
- I6** - Servitudes relatives à l'exploitation des mines et des carrières - Mise à jour: 03/2015
- PM1** - Servitudes résultant des plans de prévention des risques naturels prévisibles - Mise à jour: 28/04/2014 (tracé à titre indicatif, se reporter au plan du PPRI)
 - PPRI de la Dordogne et ses affluents (zone bleue foncé)
 - PPRI de la Dordogne et ses affluents (zone bleue)
 - PPRI de la Dordogne et ses affluents (zone rouge)
- PT1** - Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations radio-électriques - Mise à jour: 01/12/2007
 - Zone de garde radioélectrique
 - Zone de protection radioélectrique
- PT2** - Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception - Mise à jour: 01/07/2013
 - Zone primaire de déagagement
 - Zone spéciale de déagagement
 - Zone secondaire de déagagement
- T1** - Servitudes relatives aux chemins de fer - Mise à jour: 03/11/2010
- T7** - Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de déagagement concernant des installations particulières.

Servitudes non représentées sur ce document, elles s'appliquent sur tout le territoire national.

maître d'ouvrage

Communauté de communes de XAINTRIE VAL'DORDOGNE

ELABORATION

Prescrite le 29 août 2016

Schéma de cohérence territoriale
Plan local d'urbanisme intercommunal
valant programme local de l'habitat

Porter à connaissance de l'État

Carte des servitudes d'utilité publique
Sud ouest

maître d'oeuvre

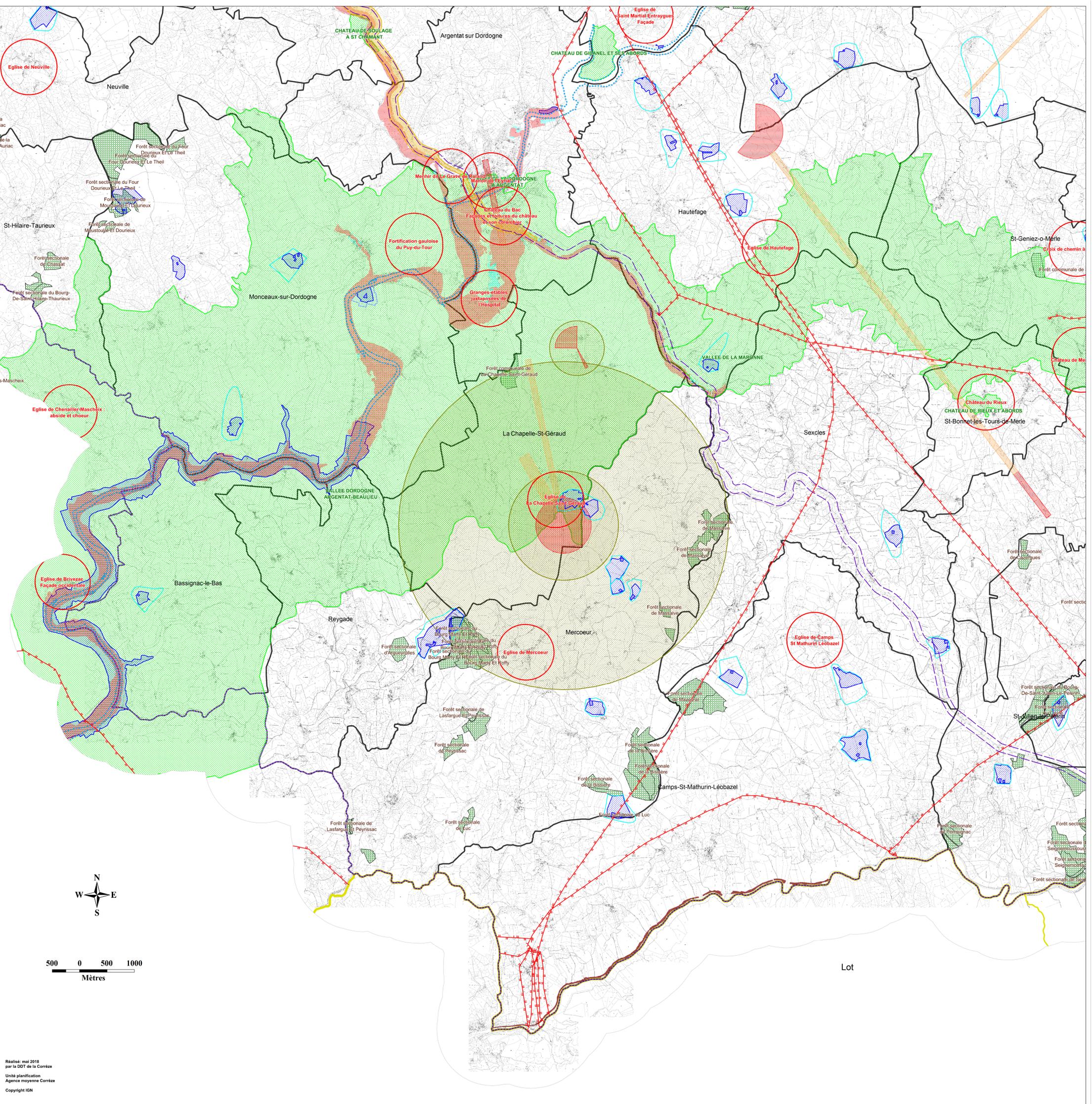
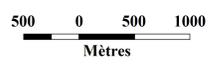
Direction départementale des territoires de la Corrèze

Mai 2018

Service des études et stratégies territoriales

Unité planification

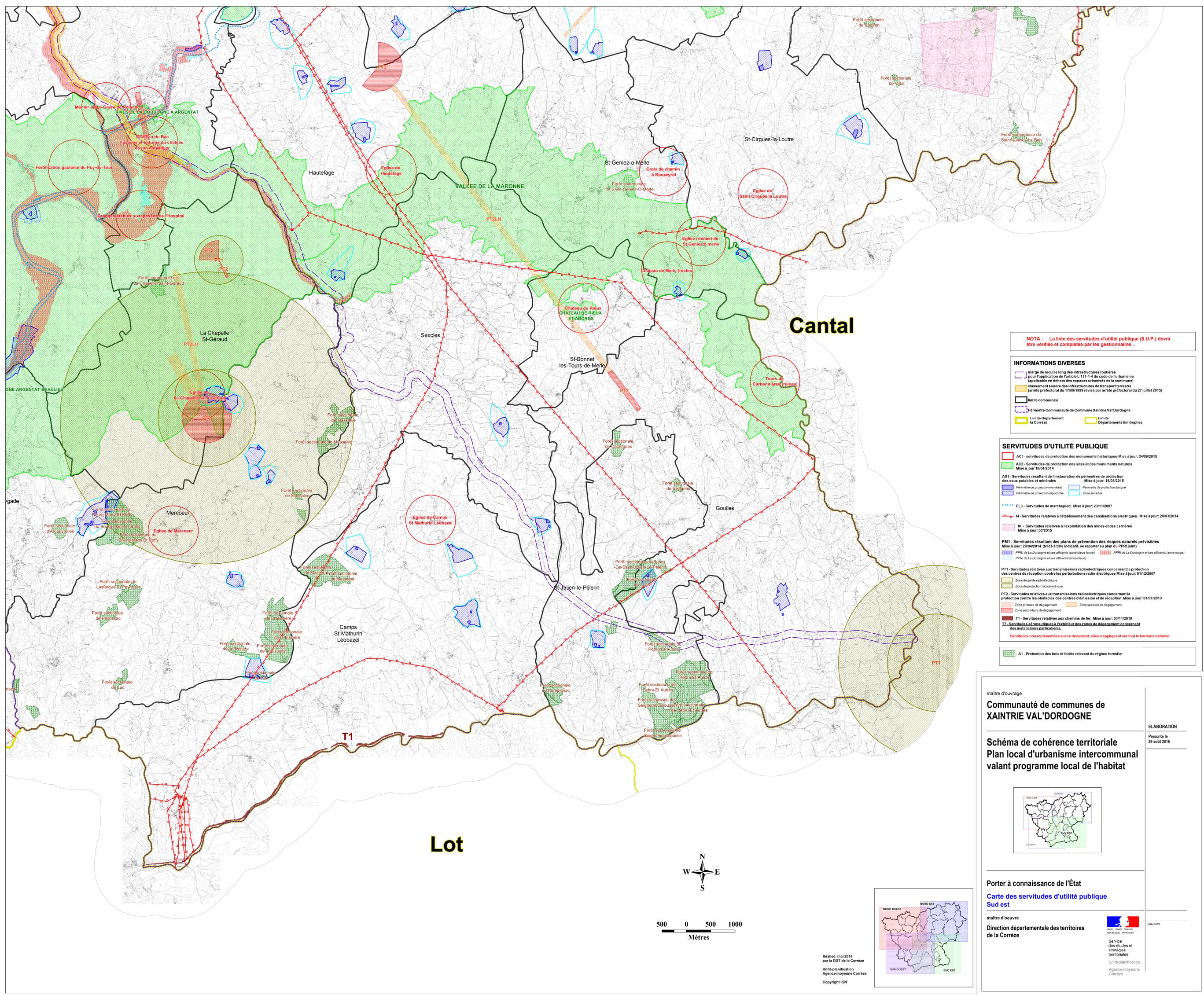
Agence moyenne Corrèze



Réalisé: mai 2018
par la DDT de la Corrèze

Unité planification
Agence moyenne Corrèze

Copyright IGN



NOTA : La liste des servitudes d'utilité publique (S.U.P.) devra être vérifiée et complétée par les gestionnaires .

INFORMATIONS DIVERSES

- marge de recul le long des infrastructures routières pour l'application de l'article L. 111-1-4 du code de l'urbanisme (applicable en dehors des espaces urbanisés de la commune)
- classement sonore des infrastructures de transport terrestre (arrêté préfectoral du 17/09/1999 révisé par arrêté préfectoral du 27 juillet 2015)
- limite communale
- Périmètre Communauté de Commune Xaintrie Val'Dordogne
- Limite Département la Corrèze
- Limite Départements limitrophes

SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

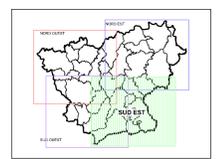
- AC1 - servitudes de protection des monuments historiques. Mise à jour: 24/09/2015
- AC2 - Servitudes de protection des sites et des monuments naturels. Mise à jour: 10/04/2014
- AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales. Mise à jour: 18/08/2015
 - Périmètre de protection immédiat
 - Périmètre de protection éloigné
 - Périmètre de protection rapproché
 - Zone sensible
- EL3 - Servitudes de marchepied. Mise à jour: 23/11/2007
- I4 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques. Mise à jour: 28/03/2014
- I6 - Servitudes relatives à l'exploitation des mines et des carrières. Mise à jour: 03/2015
- PM1 - Servitudes résultant des plans de prévention des risques naturels prévisibles. Mise à jour: 28/04/2014 (tracé à titre indicatif, se reporter au plan du PPRI joint)
 - PPRI de La Dordogne et ses affluents (zone bleue fondé)
 - PPRI de La Dordogne et ses affluents (zone rouge)
 - PPRI de La Dordogne et ses affluents (zone bleue)
- PT1 - Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations radio-électriques. Mise à jour: 01/12/2007
 - Zone de garde radioélectrique
 - Zone de protection radioélectrique
- PT2 - Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception. Mise à jour: 01/07/2013
 - Zone primaire de déglagement
 - Zone spéciale de déglagement
 - Zone secondaire de déglagement
- T1 - Servitudes relatives aux chemins de fer. Mise à jour: 03/11/2010
- T7 - Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de déglagement concernant des installations particulières.

Servitudes non représentées sur ce document, elles s'appliquent sur tout le territoire national.

- A1 - Protection des bois et forêts relevant du régime forestier

maître d'ouvrage
Communauté de communes de XAINTRIE VAL'DORDOGNE

Schéma de cohérence territoriale
Plan local d'urbanisme intercommunal
valant programme local de l'habitat



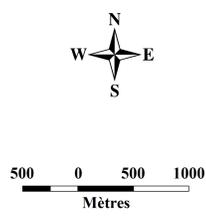
Porter à connaissance de l'État
Carte des servitudes d'utilité publique
Sud est

maître d'oeuvre
Direction départementale des territoires de la Corrèze

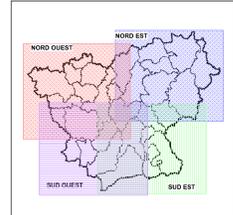
Service des études et stratégies territoriales
 Unité planification
 Agence moyenne Corrèze

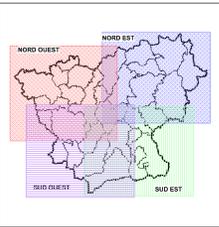
ELABORATION
 Prescrite le 29 août 2016

Mai 2018



Réalisé: mai 2018
 par la DDT de la Corrèze
 Unité planification
 Agence moyenne Corrèze
 Copyright IGN





NOTA : La liste des servitudes d'utilité publique (S.U.P.) devra être vérifiée et complétée par les gestionnaires.

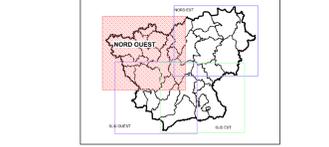
- INFORMATIONS DIVERSES**
- marge de recul le long des infrastructures routières pour l'application de l'article L. 111-1-4 du code de l'urbanisme (applicable en dehors des espaces urbanisés de la commune)
 - classement sonore des infrastructures de transport terrestre (arrêté préfectoral du 17/09/1999 révisé par arrêté préfectoral du 27 juillet 2015)
 - limite communale
 - Périmètre Communauté de Commune Xaintrie Val'Dordogne
 - Limite Département la Corrèze
 - Limite Départements limitrophes

SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

- AC1 - Servitudes de protection des monuments historiques-Mise à jour: 24/09/2015
 - AC2 - Servitudes de protection des sites et des monuments naturels Mise à jour: 10/06/2014
 - AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales Mise à jour: 18/03/2015
 - Périmètre de protection immédiat
 - Périmètre de protection éloigné
 - Périmètre de protection rapproché
 - Zone sensible
 - EL3 - Servitudes de marquage. Mise à jour: 23/11/2007
 - I4 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques. Mise à jour: 28/03/2014
 - I6 - Servitudes relatives à l'exploitation des mines et des carrières Mise à jour: 03/2015
 - PM1 - Servitudes résultant des plans de prévention des risques naturels prévisibles Mise à jour: 28/04/2014 (tracé à titre indicatif, se reporter au plan du PPRN joint)
 - PPRN de La Dordogne et ses affluents (zone bleue focal)
 - PPRN de La Dordogne et ses affluents (zone rouge)
 - PPRN de La Dordogne et ses affluents (zone bleue)
 - PT1 - Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations radio-électriques Mise à jour: 01/12/2007
 - Zone de garde radioélectrique
 - Zone de protection radioélectrique
 - PT2 - Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception Mise à jour: 01/07/2013
 - Zone primaire de dégagement
 - Zone spatiale de dégagement
 - Zone secondaire de dégagement
 - T1 - Servitudes relatives aux chemins de fer. Mise à jour: 03/11/2010
 - I7 - Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations aérospatiales.
- Servitudes non représentées sur ce document, elles s'appliquent sur tout le territoire national.*

maître d'ouvrage
Communauté de communes de XAINTRIE VAL'DORDOGNE

Schéma de cohérence territoriale
Plan local d'urbanisme intercommunal
valant programme local de l'habitat



Porter à connaissance de l'État
Carte des servitudes d'utilité publique
Nord ouest

maître d'oeuvre
Direction départementale des territoires de la Corrèze

Service des études et stratégies territoriales
Unité planification
Agence moyenne Corrèze

ELABORATION
Prescrite le 29 août 2016

Mai 2016

Réalisé: mai 2016
par la DDT de la Corrèze
Unité planification
Agence moyenne Corrèze
Copyright IGN

